

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2023/10

Objet : « Animer la stratégie foncière en forêt de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Animer la stratégie foncière en forêt de Chartreuse** » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Animation | 5 000.00 | CD 38 | 2 500.00 |
| | | CD 73 | 2 500.00 |
| TOTAL | 5 000.00 | Total | 5 000.00 |

Article 2

Le conseil départemental de l'Isère et le conseil départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

- 7 AVR. 2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

